

# Biot réunie



## LETTRE OUVERTE À TOUS LES BIOTOIS

de Guilaine DEBRAS

### Un nouvel élan pour Biot

Les contextes financier, économique et médiatique mettent l'austérité et les difficultés quotidiennes de chacun au premier plan. Celles-ci divisent et incitent au repli sur soi. Il est temps de remettre les échanges et le partage au cœur de la vie de la commune pour donner du sens à sa gestion et pour une meilleure qualité de vie.

### Une équipe représentative et expérimentée

J'ai l'honneur de présenter sur ma liste une équipe composée de personnalités aux profils et expériences professionnelles représentatifs des Biotois. Biot Réunie se présente sans étiquette pour se consacrer localement et quotidiennement aux attentes des Biotois plutôt qu'à passer du temps à suivre les directives nationales d'un parti. Nous voulons construire les conditions d'un « vivre à Biot » qui valorise les échanges, qui reconnaisse l'attachement des Biotois à leur commune, qui dépasse les dimensions partisanes et prépare un avenir dont chacun sera fier.

Notre liste « Biot réunie » porte, en son nom, notre vision du lien : déplacements, développement économique local, espaces de rencontres intergénérationnels, manifestations conviviales, la multiplication des liens est le fil rouge de notre programme.

Ces élections sont aussi celles des conseillers communautaires. Nos conseillers seront à la CASA des acteurs engagés pour optimiser la gestion des transports, des déchets, du logement et du développement économique.

La voix de Biot, deuxième commune sur le territoire de Sophia Antipolis, sera affirmée, respectée et entendue.

### Un programme volontaire et innovant

Le programme que nous vous présentons ici, est construit avec pour seul objectif de servir l'intérêt général et la qualité de vie de la commune. Ce programme est une synthèse des solutions que nous proposons pour répondre aux nombreuses attentes des Biotois. Attentes que nous avons identifiées lors d'une large consultation sur toute la commune et ses quartiers.

### Accompagner Biot dans le 21<sup>e</sup> siècle dans le respect de son identité

Avec Biot réunie, je veux inscrire Biot dans le 21<sup>e</sup> siècle. La transition numérique et la transition écologique seront centrales et intégrées dans tous nos projets au service des Biotois. Transformer Biot en commune numérique c'est mieux maîtriser les coûts, raccourcir l'espace et le temps, améliorer le service public, partager en temps réel et en transparence l'information utile, soutenir fortement le développement économique et culturel. Autrement dit, se mettre au service de la prospérité économique et de l'amélioration du cadre de vie.

Il est de notre devoir de préparer l'avenir dans le choix des infrastructures et des équipements, dans l'attention que nous porterons à nos jeunes, à nos enfants, dans notre action pour le développement économique, dans la reconquête de la notoriété et de l'attractivité

de Biot. La culture et la force créatrice de Biot seront soutenues pour valoriser les racines de notre identité communale. L'accueil des touristes, dynamisé, sera source de développement économique.

### Une pratique différente de la gestion de la commune

La gestion communale sera intelligente, efficace, partagée et respectueuse de l'argent public. Nous agissons en totale transparence avec le budget, notre bien commun, qui ne doit servir que l'intérêt général, sans faire supporter par les générations futures un endettement démesuré.

Nous ferons de Biot une commune attractive pour les entrepreneurs. En complément de l'activité économique de la technopole, il est du devoir d'une municipalité d'œuvrer pour le développement économique local, pour créer des emplois non délocalisables.

Très attachée à la démocratie et à la participation des citoyens, je m'engage à vous écouter, à vous consulter pour prendre en compte vos attentes dans les décisions que je prendrai. Je serai le Maire de tous les Biotois avec les Biotois, dans Biot... réunie. N'hésitez pas à venir me rencontrer à la permanence ou à me contacter sur [www.debras2014.fr](http://www.debras2014.fr)

Fidèlement,  
Guilaine Debras.

Notre liste Biot réunie porte en son nom notre vision du lien, entre les quartiers, entre les générations, entre les acteurs économiques avec nos créateurs, nos associations et bien sûr les élus et le personnel municipal. Biot réunie se veut représentative de la population biotoise avec ses métiers, ses quartiers, ses racines et son avenir, donc ses jeunes. C'est aussi une mosaïque de compétences : le numérique, l'entreprise, le secteur public, le social, l'éducation.



### Guilaine DEBRAS

Biotoise, j'ai 51 ans et je suis mariée à Philippe, ingénieur informatique. Nous avons trois enfants Camille, Colin et Clément.

Avec un Bac C et le diplôme de l'Ecole Normale en poche, j'ai effectué une importante carrière dans l'Education Nationale, d'abord professeur des écoles puis conseillère pédagogique départementale des Alpes-Maritimes jusqu'en 2010.

Entrepreneur, diplômée d'un DESS de

consultant en formation Multimédia, je dirige ma société de formation dans le secteur du numérique.

Parallèlement, mon expérience d'élue sans étiquette pour Biot, ces douze dernières années, comme conseillère municipale et comme Maire-adjointe déléguée aux travaux et à l'urbanisme m'ont permis de vous écouter et de bien connaître le fonctionnement de l'administration de notre commune.

En tant qu'élue, j'ai instauré la collecte sélective des déchets sur la commune avec la CASA(\*), que je connais bien pour en être devenue conseillère communautaire, j'ai supervisé la mise en place de matériel informatique innovant dans les écoles de Biot, j'ai également participé à l'élaboration du contrat de l'eau potable, à l'amélioration du réseau d'eaux usées et à la réfection de la voirie.

Je suis candidate aux élections municipales des 23 et 30 mars 2014. Je serai la femme de la situation pour notre commune avec une gestion rigoureuse, une qualité d'écoute unique et l'assurance de construire un

avenir prospère pour Biot. Je crois en un mandat fondé sur la proximité permanente. Notre commune a besoin d'un maire présent à temps complet.

(\* ) CASA : Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis



### Michel MAZUET

Je vis et travaille à BIOT depuis plus de trente ans.

Ma femme a été une élue municipale pendant dix ans.

Désormais, mes 3 enfants et 7 petits enfants m'accompagnent.

Architecte et Urbaniste, je coordonne avec mon associé les projets d'une douzaine d'architectes répartis dans 2 agences situées à Paris et à Biot.

Après une enfance africaine, un baccalauréat obtenu chez les maristes de la Seyne sur Mer, des diplômes de l'Ecole Nationale des Beaux Arts de Paris Belleville et de l'Université de Paris VIII, j'ai commencé ma vie professionnelle à Madagascar puis en Côte d'Ivoire avant de m'installer dans les Alpes Maritimes à Cagnes, Nice et enfin à Biot tout en développant mon activité parisienne.

Porté par la volonté de m'investir au delà de ma vie de famille et de mon activité professionnelle, j'ai décidé de rejoindre Guilaine DEBRAS qui propose une gestion et un développement de la Commune à l'écoute des concitoyens.

Je serai heureux de mettre au service de la Commune de BIOT mon envie de rassemblement et d'action citoyenne.



### Gisèle GIUNIPERO

Durbec

Responsable de Service Urbanisme.



### Patrick CHAGNEAU

Les soulières

Consultant en entreprise.



### Valérie PEREZ

Saint-Julien

Coordnatrice de tests dans le service informatique d'une grande entreprise de transport.



### Jean-Paul CAMATTE

Saint-Julien

Responsable environnement du travail et sécurité Alpes Maritimes. Opérateur télécommunications.



### Véronique LEMARCHAND

Village

Chargée de mission au Conseil Général 06.



### Gérard VINCENT

Les Issarts

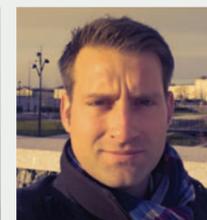
Responsable bénévole de l'accueil de jour jeunes à Nice.



### Claudette BROSSET

Village

Enseignante. Directrice d'école.



### Baptiste MERRIEN

Les Issarts

Juriste spécialisé en droit et management des collectivités territoriales auprès du procureur de la République de Grasse.



### Nathalie BRET

Bois Fleuri

Responsable Ressources Humaines. Conseil en recrutement.



### Arnaud BUTZBACH

Village

Directeur des Opérations, Directeur R&D. Cofondateur d'une société (secteur technologies médicales).



### Eve DIEBOLT

Village

Médecin Pathologiste.



### Maximilian ESSAYIE

Village

Pédiatre au centre hospitalier d'Antibes.



### Marjorie CHAVENON

Saint-Philippe

Etudiante en Master 1 - Lettres Classiques



### Egidio GUARINO

Saint-Philippe

Employé à la Mairie de Biot et Secrétaire général de l'US Biot.



### Hélène MADERS

Village

Ingénieur.



### Alain CHAVENON

Saint Philippe

Informaticien au CTI PACA.



### Sylviane FRANZETTI

Les soulières

Inspectrice de la répression des fraudes.



### Philippe CONRARDY

Bois fleuri

Responsable de projets informatiques.



### Marion LE GALL

Soulières

Assistante de service social au conseil général. Affectée à la maison des solidarités départementales de Cannes Ouest.



### René BOUGET

Chemin d'Andon

Directeur adjoint du centre informatique de la sécurité sociale.



### Sophie GERARD

Village

Pâtissière.



### Raymond RUDIO

Village

Avocat au Barreau de Grasse. Associé d'un cabinet de 6 avocats à Sophia Antipolis.



### Maria CAPOVILLA

Les Issarts

Chercheur CNRS, Biologiste.



### Youssef GHOLAM

Cabots

Enseignant à l'Université de Nice. Travailleur indépendant.



### Sonia ANGER

Les Issarts

Ingénieur.



### Emmanuel CURINIER

Jeu de la Baume

Ingénieur territorial spécialisé dans les grands projets de lutte contre les inondations.



### Anne COUPE

Saint-Julien

Sans emploi.

# 1. UNE GESTION MUNICIPALE 2014 – 2020 VOLONTAIRE ET INNOVANTE

Biot compte près de 10 000 habitants et dispose de recettes de fonctionnement de 16,4 millions d'euros. La dernière évolution significative des recettes date de 2009 suite à l'augmentation importante des impôts locaux.

Pourtant le niveau actuel de la dette est préoccupant : l'endettement de la Commune a doublé en six ans en passant de 993 € par habitant en 2007 à 1910 € par habitant en 2013. Nous consacrons aujourd'hui deux tiers de la marge du budget de la Commune à rembourser la dette.

D'autre part les frais de fonctionnement de la Commune ont augmenté de 12% en six ans alors que la tendance est à la rationalisation des frais de gestion en cette période de crise économique.

Notre objectif est de préserver le pouvoir d'achat des Biotois, de maîtriser la dette en priorisant nos investissements tout en augmentant la qualité du service rendu par les services municipaux.

## PROPOSITIONS

1. Nous **n'augmenterons pas les taux des impôts locaux** sur le prochain mandat.
2. Nous maîtriserons les dépenses de fonctionnement grâce à la **rationalisation des dépenses** par une recherche de tous les postes possibles d'économie et d'amélioration de service.
3. Nous mettrons en place des outils de mesure de la performance et de la qualité des services publics, ainsi qu'un plan de mobilisation et de formation des agents municipaux. La Commune adoptera une **démarche d'évaluation et de qualité** de ses services d'accueil (Qualiville).
4. Nous développerons **la ville numérique et intelligente** pour plus de transparence et pour un meilleur coût du service rendu : un guichet unique en ligne permettra d'accéder aux services publics 24/24.
5. Nous mettrons en place **quatre conseils de quartiers** qui choisiront leurs représentants. Ils participeront à l'élaboration du budget municipal.

## 2. UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR UN VRAI CHOIX DE SOCIÉTÉ

La Commune a un rôle capital à jouer pour le développement économique en partenariat avec la CASA.

La création d'entreprises sur Biot est essentiellement le fait d'entrepreneurs qui rencontrent des difficultés dans leurs démarches pour se faire connaître et être financés. Nous devons favoriser leur installation à Biot grâce à un environnement propice et une réelle offre de services : transports, bureau, logement, garde d'enfants, sécurité, réseau numérique...

Biot accueille quatre zones commerciales : Le village, Les Migraniers, BIOT 3000 et St Philippe qui ont besoin d'être soutenues.

L'activité artisanale n'est pas organisée dans une zone facilitant l'émergence de nouvelles entreprises.

L'activité agricole, sous la pression foncière est en forte régression sur la Commune.

## C.A.S.A. : ÉLECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES.

Cette année, pour la première fois, vous allez élire les représentants de Biot au Conseil Communautaire de la C.A.S.A (Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis).

Pour Biot la liste doit comporter 5 candidats, 4 sièges de titulaires sont à pourvoir. Leurs noms figureront comme une deuxième liste sur votre bulletin de vote.

Les compétences communales en matière de gestion des déchets, de transports, de développement économique, de politique de la ville et d'équilibre social de l'habitat ont été déléguées à la CASA.

L'équipe de Biot réunie aura, si elle est élue, une présence forte et motivée à la CASA. Nous y serons assidus et force de proposition afin de représenter les Biotois et de défendre leurs intérêts.

Convaincus que la C.A.S.A. doit être une opportunité, nous disons haut et fort : « la C.A.S.A. c'est nous ! »

Guilaine Debras, Michel Mazuet, Nathalie Bret, Patrick Chagneau et Gisèle Giunipéro sont les candidats de la liste Biot réunie au Conseil Communautaire.

## PROPOSITIONS

6. Nous valoriserons les quatre pôles commerciaux de Biot : le développement commercial sera **bloqué** sur le reste de la Commune.
7. Nous mettrons en place un **périmètre de sauvegarde du commerce de proximité dans le village** dans lequel nous instaurerons le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux.
8. Nous développerons une **zone artisanale Chemin des Prés**.
9. Nous favoriserons **l'installation des agriculteurs** par la mise à disposition de foncier et grâce au soutien à la distribution en circuits courts.
10. Nous créerons en partenariat avec la CASA une « **ressourcerie** », lieu de remise en état et de recyclage des objets du quotidien.
11. Nous créerons un **service public de pompes funèbres en régie municipale**.
12. Nous soutiendrons **l'économie sociale et solidaire**, dont les emplois sont non délocalisables et créatrice de lien, par la mise en place d'un guichet de soutien et d'accompagnement des projets et de leurs porteurs.

## 3. UNE PARTICIPATION CITOYENNE RENFORCÉE GRÂCE À UN DISPOSITIF MUNICIPAL CRÉATEUR DE LIEN

Le rôle de la Commune est de favoriser le vivre ensemble. Aujourd'hui, selon notre étude, 95% des Biotois ne se sentent pas associés aux décisions du conseil municipal. Les échanges entre citoyens, entre générations, entre quartiers ne sont pas encouragés. Les Biotois qui le souhaitent pourront participer activement à la vie communale.

### PROPOSITIONS

13. Nous mettrons en place les **conseils de quartier** :

- Ils choisiront leurs représentants et bénéficieront d'un élu référent.
- Ils seront le relais entre les habitants et la Ville, les Conseils de quartiers sont ouverts à tous les Biotois(es).
- Ils seront un lieu d'information et de concertation, ils auront un rôle d'avis et de proposition sur les sujets d'intérêt général et sur

toutes questions intéressant le quartier ou la ville (amélioration du cadre de vie, mise en place de nouveaux équipements publics...). Ils participeront à l'élaboration du budget d'investissement de la Commune.

- Il y aura quatre conseils de quartiers et ils compteront chacun de sept à huit représentants volontaires de la population résidant ou travaillant dans le quartier. Il y aura des collégiens et des résidents étrangers parmi les représentants.
- Ils se réuniront quatre fois dans l'année.

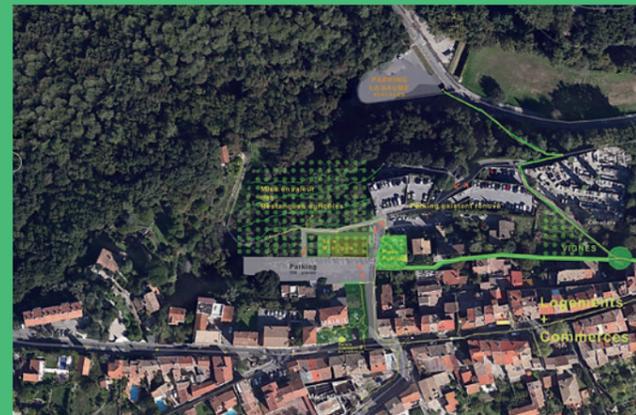
14. Nous créerons un **Conseil Communal de la Vie Associative** : il assurera l'interface entre les associations et la municipalité. Il sera présidé par l'adjoint délégué à la vie associative.

15. Nous rétablirons la **fête des associations** dès septembre 2014.

16. Nous donnerons plus de place à **l'expression de l'opposition** en particulier dans le « Biot Info ».

## LE JUSTE PROJET, NOTRE PROJET POUR LES BACHETTES

UN PROJET PAYSAGER QUI RÉPOND AUX BESOINS IMMÉDIATS DES BIOTOIS ET PRÉSERVE L'AVENIR



### CRÉATIONS

- 156 nouvelles places gratuites, directement accessibles au village ;
- Une place publique avec des cheminements piétons de découverte allant des parkings vers le Village ;
- Une salle municipale ouverte à tous les Biotois ;
- Un relais transports en communs (proximité village, Office du tourisme...).

### MISE EN VALEUR

- Des restanques agricoles qui structurent le paysage ;
- De 231 places de parking existantes rénovées et sécurisées.

### SAUVEGARDE

- 3 hectares de patrimoine communal laissé à la disposition de nos enfants et des générations futures.

## 4. UNE COMMUNE NUMÉRIQUE ET INTELLIGENTE AU COEUR DE NOTRE PROJET DE DÉVELOPPEMENT

Le développement de la Commune numérique sera pensé pour développer la démocratie locale et pour gérer efficacement l'argent public en maîtrisant notamment la consommation d'énergie des bâtiments publics.

Il contribuera à l'éducation et la formation de tous.

Il permettra de réduire les coûts et les délais des services publics, de faciliter la recherche d'emploi, de logement, l'accès à l'information, de promouvoir la Commune à l'international.

Sophia Antipolis nous offre des opportunités de partenariats technologiques et universitaires innovants qui faciliteront cette mise en œuvre.

### PROPOSITIONS

17. Nous raccorderons progressivement l'ensemble de la Commune à la **fibres optique**.

18. Nous créerons **un cybercentre pour que tous**, des jeunes aux personnes âgées, mutualisent leurs connaissances sur les objets numériques, et se forment pour mieux comprendre les technologies (son téléphone, sa télé, son ordinateur).

19. Nous développerons **l'accès WIFI gratuit** à internet sur plusieurs points de la Commune pour offrir un meilleur service aux Biotois et aux visiteurs, professionnels et touristes.

20. Nous étendrons les services publics accessibles par internet : **le site internet de la mairie** comportera un moyen d'interroger les élus, de consulter les Biotois. Une version audio et en langage des signes sera accessible.

21. Nous retransmettrons les **conseils municipaux en vidéo** sur le site internet de la Commune. En toute transparence, nous rendrons les données publiques de la Commune facilement accessibles (patrimoine municipal, financement des associations, archives municipales, marchés publics signés, rapports du délégataire de l'eau potable).

22. Nous agirons résolument pour **l'éducation** de nos enfants au numérique (équipement des classes, formation des animateurs du périscolaire).

23. Nous développerons la « **Commune Intelligente** » grâce à des dispositifs numériques tels que : la télé relève des compteurs d'eau, une application mobile pour signaler les dépôts sauvages de déchets, les dégradations des espaces publics.

24. **Un élu** se consacrera à la mise en œuvre du plan « Biot Numérique ».

# 5. LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS GARANTIE DE LA QUALITÉ DE VIE

Selon notre étude réalisée auprès des Biotois, 49% des habitants considèrent que l'accès à plus de formation pour les agents municipaux serait un atout pour la sécurité des personnes. Concernant les nuisances les plus citées, 51% des sondés pointent les nuisances liées aux dépôts sauvages de déchets, suivis, avec 35% des réponses, des incivilités sur la voie publique.

Cette étude vient conforter notre constat : la prévention constitue une approche efficace de la sécurité, en permettant d'intervenir en amont, d'une part en prévenant la délinquance et les incivilités, d'autre part en empêchant les conséquences dramatiques des inondations ou des incendies.

## PROPOSITIONS

### Sécurité des personnes et des biens

- 25. Nous destinerons les actions des agents de police municipale à un vrai rôle de **police de proximité**. Un plan de formation sera proposé.
- 26. Nous développerons des **actions de prévention** de la délinquance mais aussi de solidarité entre les habitants, en cohérence avec les besoins exprimés dans les conseils de quartiers.
- 27. Nous **optimiserons la vidéo** surveillance sur la Commune grâce à une localisation plus pertinente des caméras.
- 28. Nous créerons des trottoirs et autres procédés pour **sécuriser les piétons** sur les routes et chemins dangereux par exemple Chemin St Julien, RD4.

### Maîtrise des Risques Naturels

- 29. Nous assurerons la **continuité des travaux de prévention** des inondations (bassin des Horts, Valmasque).
- 30. Nous **formerons les Biotois** sur les comportements à avoir en cas de feux ou d'inondation.
- 31. Nous engagerons les travaux nécessaires incombant à la Commune (piste DFCI, pose d'hydrants, aire de retournement) pour **désenclaver les quartiers et gérer le risque incendie de forêts** par exemple aux Issarts et à St Julien.
- 32. Nous accompagnerons et aiderons les habitants en tant que médiateur pour les **aider à sortir des zones à risques** (inondations, incendies).

# 6. UN SERVICE DE PROXIMITÉ POUR TOUS LES HABITANTS À TOUTES LES PÉRIODES DE LA VIE

Selon notre étude, le service public apporté aux habitants ne répond pas suffisamment aux besoins de la population.

Les besoins des jeunes ne sont pas assez pris en compte au sein de la Commune.

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires qui doit intervenir en septembre 2014 sur Biot a été imposée et ne convient pas aux partenaires actuels.

L'offre de périscolaire peut être optimisée en termes d'amplitude horaire et de qualité de l'encadrement et des activités proposées.

Le programme de lutte contre l'isolement est insuffisant.

Certains lieux publics restent inaccessibles aux personnes à mobilité réduite.

modes de garde visant à évaluer les attentes des parents et les solutions envisageables pour y répondre.

- 34. Des structures alternatives plus à même de s'adapter aux besoins des familles et à coût maîtrisé pour la Commune seront encouragées (**assistantes maternelles, micro-crèches, crèches parentales ou associatives**).
- 35. Nous créerons un **jardin d'enfants** et une aire de loisirs pour tous au stade de la Fontanette.

### École

- 36. La **réforme des rythmes scolaires** sera mise en œuvre à la rentrée 2014 en respectant certains principes : l'intérêt de l'enfant au premier plan, la régularité du rythme sur la semaine, la durée de la pause méridienne inchangée, la concertation avec les partenaires associations de parents d'élèves, enseignants et académie.
- 37. Nous établirons une **programmation pluriannuelle des travaux** à réaliser dans les écoles et de

leurs évolutions afin d'accueillir les écoliers dans les meilleures conditions.

- 38. Nous ajouterons une **clause de proximité** dans les appels d'offres alimentaires pour les cantines scolaires afin de développer les circuits courts.

### Inter générations, jeunesse et personnes âgées

- 39. Nous créerons et nous réhabiliterons des **lieux de vie de plein air pour tous** en accès libre sur le Terrain Bagneux, à St Philippe et à la Fontanette.
- 40. Nous créerons un **local pour les jeunes** à proximité du stade P. Bel après aménagement de la voirie.
- 41. Nous mettrons en place sur Biot le « **Noctambus** » le week-end afin de permettre à nos jeunes de se déplacer le soir en toute sécurité.
- 42. Nous créerons une **salle communale polyvalente sur le versant des Bâchettes** utilisable par tous les Biotois.

## PROPOSITIONS

### Petite enfance

- 33. La Commune pilotera un **comité de veille et d'adaptation** sur les



## Sports

Nous voulons mettre en place une politique de sport pour tous, du champion au simple pratiquant.

- 43. Nous négocierons l'accès à Nautipolis à un coût préférentiel pour les Biotois.
- 44. Nous créerons une manifestation sportive inter-quartiers et intergénérationnelle : les « Biotlympiades » pour tous.
- 45. Nous organiserons l'accès aux équipements de la Commune pour permettre au plus grand nombre de Biotois d'en bénéficier.



# 7. LA CULTURE ET LA CRÉATION FACTEURS D'IDENTITÉ FORTE ET SOURCE D'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Nous possédons un terreau exceptionnel mais nous devons œuvrer afin de le mettre en valeur et d'en augmenter le rayonnement. Nous sauvegarderons notre patrimoine, foncier, architectural, naturel mais aussi évènementiel (folklorique, festif, traditionnel). Nous avons des lieux de culture : le centre culturel, la médiathèque, le musée d'histoire et de céramique, le musée Fernand Léger, l'office du tourisme. Notre projet culturel construira une synergie cohérente et pertinente entre tous ces lieux et ceux que nous créerons.

## PROPOSITIONS

Le soutien à la création : « Biot Terre d'imagination »

- 46. Nous donnerons aux Métiers d'Art, dont la richesse est reconnue de tous, les moyens de

s'exprimer et de se développer par l'installation d'ateliers individuels et collectifs à caractère pluridisciplinaires. Ces ateliers permettront à nos créateurs d'échanger avec des artistes du monde entier, de transmettre leur savoir-faire et leur passion à nos enfants et enfin, seront les acteurs incontournables du tourisme créatif. Ils seront installés près du centre culturel.

- 47. Nous créerons des évènements impliquant les acteurs culturels locaux, les associations, en partenariat avec les Communes voisines dans une programmation étalée sur toute l'année : fêtes traditionnelles, art dans la rue, fête des métiers d'art.
- 48. Nous aménagerons le jardin F. Mistral pour en faire un véritable théâtre de verdure afin d'offrir un large éventail de spectacles : danse, pièces de théâtre, cinéma de plein air.

## La culture, identité de la Commune

- 49. Nous développerons des partenariats, notamment avec le Musée F. Leger et l'Université afin de créer des évènements et des expositions en commun.
- 50. Nous développerons l'offre du Centre Culturel et soutiendrons les manifestations devenues incontournables comme « Les Heures Musicales » ou celles du « Musée d'Histoire et de Céramique ». Nous redynamiserons la Maison des Métiers d'Art de Biot afin que nos acteurs locaux puissent bénéficier d'une véritable vitrine sur l'extérieur.
- 51. Nous apporterons un soutien efficace, logistique et financier, aux associations culturelles par la mise en place de véritables échanges à l'extérieur : Vernante, Tacoma (échanges élargis à d'autres domaines que les métiers d'art, langues, traditions).

# 8. UN AMÉNAGEMENT CONCERTÉ ET UNE OFFRE DE LOGEMENT DESTINÉE À TOUS

Notre Commune est positionnée entre une histoire rurale et un présent urbain. Son développement doit être concerté, maîtrisé et respectueux de l'environnement. Il doit maintenir l'équilibre entre la préservation et la mise en valeur de nos paysages, de nos espaces verts, de notre patrimoine ancien et de nos espaces agricoles, et en même temps prendre en compte les besoins d'une Commune moderne.

L'offre de logement ne répond pas aux besoins des habitants de Biot quel que soit leur âge, leur revenu. La Commune doit pouvoir loger les actifs, les jeunes, les retraités, les familles indépendamment de leur niveau social.

Nous diversifierons l'offre de logement pour répondre à la demande des habitants et pour tous les niveaux de revenus, en favorisant des opérations

de logements locatifs et d'accession à la propriété à prix maîtrisé.

## PROPOSITIONS

- 52. Nous encouragerons l'offre de logement des étudiants chez des personnes âgées pour répondre au besoin de logement des étudiants et au risque d'isolement des personnes âgées.
- 53. Nous réaliserons notre projet, le juste projet sur le versant des Bachettes. Un projet qui répond réellement au besoin de redynamisation du village, moins coûteux, évolutif, respectueux de notre environnement et du pouvoir d'achat des Biotois.

- 54. Nous réaliserons le programme de logements locatifs et en accession à la propriété sur le terrain communal de St Eloi.

- 55. Nous utiliserons le droit de préemption urbain afin de garder la vocation d'habitat permanent au village et éviter qu'il se dépeuple.

- 56. Nous procéderons à la réfection de la place de l'église dans le village.

- 57. Nous mènerons une politique de préservation des restanques en concertation avec le programme mis en place par la CASA.

- 58. La Commune aidera les personnes en perte d'autonomie à aménager leur logement pour permettre le maintien à domicile.

# 9. UN ENVIRONNEMENT QUI INVITE AUX ÉCHANGES

Les moyens de transports collectifs sont mal adaptés aux besoins des Biotois en termes d'horaires, de fréquence et de parcours.

Les déplacements « doux » ne sont pas favorisés et ils sont dangereux. La sécurité des trajets piétons quotidiens n'est pas assurée pour les Biotois.

La Brague, notre fleuve côtier est une richesse exceptionnelle pour notre Commune. Son fonctionnement doit être mieux appréhendé et il doit être mis en valeur.



# 10. LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION ET LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Il est essentiel en ce début de 21<sup>e</sup> siècle de préserver notre environnement et notre cadre de vie.

La transition écologique doit être mise en œuvre dans les déplacements pour diminuer la pollution atmosphérique et dans le domaine de l'agriculture pour préserver la biodiversité.

Au quotidien, la qualité du service de collecte des déchets a régressé au fil du temps. Le tri du verre et du recyclable n'a pas été encouragé.

Les deux anciennes décharges en bordure de la Commune sont à surveiller activement.

## PROPOSITIONS

65. Nous porterons auprès de la CASA un projet d'amélioration des points d'apport volontaires de la collecte des déchets et la mise en place de bacs enterrés.
66. Nous apporterons des solutions pour les gros volumes de déchets verts des particuliers en mettant en place le ramassage ou un service de broyage.
67. Nous œuvrerons pour réduire les déplacements en voiture, en créant des aires de covoiturage et en augmentant l'offre de transport en commun.
68. Nous créerons des jardins familiaux à St Eloi le long de la Brague.
69. Les associations de protection de l'environnement agréées seront membres des commissions d'urbanisme et d'environnement.

## PROPOSITIONS

59. Nous créerons le plan « trottoirs et cheminements » : plan d'équipement de la voirie et de l'aménagement priorisé et budgété sur 5 ans, pour des déplacements piétons sécurisés dans les zones d'activités de la Commune et des quartiers.
60. Nous créerons des espaces de type « garage à vélo relais » près des arrêts de bus sur la RD4 et à l'entrée des chemins communaux.
61. Nous poursuivrons la mise aux normes de l'accessibilité de la Commune et des bâtiments publics et touristiques aux personnes handicapées.
62. Nous porterons et défendrons à la CASA un projet sur les parcours et les fréquences des transports en commun, en cohérence avec la mise en place du BHNS (Bus à Haut Niveau de Service), et sur l'amélioration du transport scolaire en aménageant les horaires.
63. Nous défendrons un aménagement des bords de Brague jusqu'à la Mer.
64. Nous établirons une programmation pluriannuelle des travaux de réfection et de sécurisation des voiries communales (entretiens, réaménagement, sécurisation).



23 & 30 MARS 2014 - ÉLECTIONS MUNICIPALES

Biot réunie avec

**Guilaine Debras**

### PARTICIPATION AU COMITE DE SOUTIEN

Je m'appelle

Email :

Je soutiens la candidature de Guilaine DEBRAS aux élections municipales des 23 et 30 Mars 2014. A ce titre je déclare faire partie du comité de soutien et accepte que mon nom soit publié parmi ceux des sympathisants, sur le site internet [www.debras2014.fr](http://www.debras2014.fr).

Commentaires :

SIGNATURE

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Permanence Guilaine Debras 26 Route de Valbonne 06410 Biot.

### L'INDEPENDANCE A UN COUT !

Volontairement nous ne disposons d'aucun financement de parti politique, seuls nos membres et sympathisants financent la campagne électorale.

Vous souhaitez contribuer financièrement à notre campagne :

1. **par chèque** à l'ordre de "Semi Gabteni, mandataire financier de Guilaine Debras, pour la campagne des élections municipales de Mars 2014"
2. à transmettre à Semi Gabteni Permanence de campagne 26, route de Valbonne 06410 Biot

*Vous pouvez retourner ce soutien à la permanence 26 Route de Valbonne 06410 Biot*

*Nous envoyer un email de soutien via le site web [www.debras2014.fr](http://www.debras2014.fr)*  
*Aimer notre page facebook/debras2014*

Dons au bénéfice de la candidature de Guilaine Debras pour les élections municipales de Biot - Mars 2014. Dons recueillis par son mandataire financier, M.Semi Gabteni déclare à la préfecture des Alpes-Maritimes le 8 août 2013. Le candidat ne pouvant recueillir des dons que par l'intermédiaire dudit mandataire. Article L.52-9 du code électoral (Modifié par Loi n°2005-1719 du 30 décembre 2005 - art. 5 JORF 31 décembre 2005). Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire. Le montant global des dons en espèces faits au candidat ne peut excéder 20 % du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15 000 euros en application de l'article L. 52-11. Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un Etat étranger ou d'une personne morale de droit étranger. Par dérogation au premier alinéa de l'article L. 52-1, les candidats ou les listes de candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement du don.



# Guilaine DEBRAS

## Biot réunie

